

PROGRAMME D'ACTION  
2013 - 2018



**SAUVONS  
L'EAU!**

**Les grandes orientations des SDAGE  
Rhône Méditerranée et Corse  
Les priorités du programme d'action**

**Yves PICOCHÉ**

**Département des Interventions et des Actions de Bassin**

Journée d'échanges sur le contrôle des aides (Lyon le 18 mars 2016)

# LES ORIENTATIONS DES SDAGE RHÔNE MEDITERRANEE & CORSE

# Les SDAGE des bassins RM&C

- **Entrée en vigueur : 21 décembre 2015**
- **Pour 6 ans : 2016 – 2021**
- **Une démarche participative de co-construction**
  - ✓ Élaboré par le Comité de Bassin, le Préfet coordonnateur de bassin et coordination des travaux avec services de l'Etat par AERMC et DREAL
  - ✓ Contribution des acteurs des territoires
  - ✓ Consultation du public à 2 étapes clés (2012 : enjeux / 2015 : orientations)
- **Un cadre juridique pour les politiques publiques**

Les orientations fondamentales des SDAGE et leurs dispositions **ne sont pas opposables aux tiers mais aux décisions administratives** dans le domaine de l'eau et aux documents de planification suivants : SAGE, SCoT (à défaut les PLU), STRADDET

# Les SDAGE : plan de gestion de la DCE



## Les orientations fondamentales et dispositions

- La politique du bassin pour l'eau et les milieux aquatiques
- Une portée juridique vis-à-vis des politiques publiques dans les domaines de l'eau et de l'urbanisme

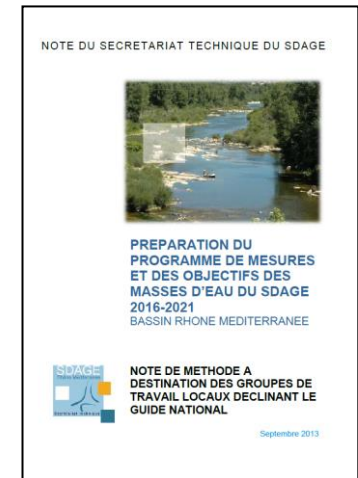


## Des objectifs pour toutes les masses d'eau

- Rivières
- Plans d'eau
- Eaux souterraines
- Lagunes
- Zones côtières



## Le PDM : Un plan d'actions



## Le bon état des masses d'eau

# Les grands enjeux du bassin Rhône Méditerranée

- S'adapter au **changement climatique**
- Assurer le retour à **l'équilibre quantitatif** dans 82 BV et ME souterraines
- Restaurer la **qualité des captages d'eau potable** prioritaires (269)
- Lutter contre **l'imperméabilisation des sols**  
Pour chaque m<sup>2</sup> nouvellement bétonné, 1,5 m<sup>2</sup> désimperméabilisé
- Restaurer 300 km de **cours d'eau** en intégrant la prévention des inondations
- Compenser la destruction des **zones humides**  
à hauteur de 200% de la surface détruite
- Préserver le **littoral méditerranéen**

2021



**66% des milieux aquatiques en BE écologique (52% en 2015)**  
**99% des nappes souterraines en BE quantitatif (87,9% en 2015)**



# Les grands enjeux du bassin Corse

- Maintenir le **bon état de toutes les eaux** (cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, littoral)
- Assurer **l'équilibre quantitatif de la ressource en eau** en anticipant les effets du changement climatique
- Terminer la **mise à niveau des équipements d'assainissement** des communes
- Restaurer la **continuité écologique** dans les cours d'eau

2021



**97% des milieux aquatiques de surface en BE (86% en 2015)**



# Les principales avancées des SDAGE 2016-2021

- **Création d'une orientation fondamentale** pour l'adaptation au changement climatique
- **Passage de la connaissance à l'action :**
  - ✓ Quantitatif (EVP -> PGRE)
  - ✓ Substances (RSDE -> réduction des émissions)
  - ✓ Captages (AAC -> plans d'action)
  - ✓ Zones humides (inventaires -> plans de gestion stratégique)
- **Cohérence de la gestion de l'eau**  
milieux aquatiques / inondations / mer Méditerranée

# LES ORIENTATIONS DU 10<sup>e</sup> PROGRAMME



# Les enjeux du 10<sup>e</sup> programme

- Atteindre une **gestion équilibrée des ressources en eau** tout en assurant la satisfaction durable des usages.
- Répondre à de nouveaux défis comme la **pollution par les pesticides**, premier facteur de déclassement de la qualité de l'eau et des captages d'eau potable.
- Restaurer les **milieux aquatiques**.
- Prendre en compte le **changement climatique** et les **pollutions émergentes**.
- **Moderniser** la politique des redevances.
- Être garant de la bonne utilisation des fonds collectés dans un souci **de rigueur et d'efficacité budgétaire**.

# Un ajustement 2015 des aides pour réaffirmer les grands enjeux du programme

**NOUVEAU**

- Soutenir la **structuration de la gouvernance** et les opérations développant une double approche GEMA-PI
- Soutenir **l'innovation** dans le cycle de l'eau pour s'adapter au changement climatique
- Renforcer une **gestion durable des services** publics de l'eau et de l'assainissement

Mais aussi

- Favoriser par anticipation la **mise aux normes I.E.D.** des industries
- Elargir les possibilités **d'aides spécifiques**

# Des aides simples et lisibles

- Jusqu'à **30 %** de subvention pour **l'accompagnement réglementaire** et la **solidarité rurale** (SUR).
- Jusqu'à **50 %** de subvention pour les actions relevant du **SDAGE** et le soutien de l'assistance technique ainsi que **l'innovation** dans les STEP du futur.
- Jusqu'à **80 %** de subvention pour les **opérations prioritaires**, notamment restauration de la continuité écologique des cours d'eau, REUT, captages prioritaires, achat de zones humides ou dans le cadre de partenariats.

# Sur le plan contractuel et partenarial

- **Bonifications contractuelles** en contrepartie d'un engagement des maîtres d'ouvrages pour des opérations prioritaires.
- **Appels à projets** sur les objectifs prioritaires et l'innovation.
- **Partenariats** financiers et techniques, en particulier avec les Conseils généraux.
- **Avances remboursables** (enveloppe de 120 M€ sur le 10<sup>e</sup> programme).

# Le dimensionnement financier du 10<sup>ème</sup> programme

**Total autorisations de programme : 3 653 millions d'euros**

	En M€ 2013 - 2018
Axe 1 : contribuer à la mise en œuvre des SDAGE et des PDM	1590
Axe 2 : accompagner la mise en œuvre de la réglementation et des programmes nationaux dans le domaine de l'eau	543
Axe 3 : assurer une gestion durable du patrimoine des services d'eau et d'assainissement et de leurs performances	280 + 592 de primes
Axe 4 : accompagner l'adaptation des territoires face aux enjeux émergents	131
Solidarité des territoires : international et aides à l'emploi	31
Dépenses courantes et fonds de concours ONEMA	485
<b>Total 10<sup>ème</sup> programme</b>	<b>3 653</b>

**Dont 84 M€ (hors primes) pour le bassin de Corse**

# LES PRIORITÉS DU 10<sup>e</sup> PROGRAMME





UNE PRIORITÉ :

# Mieux gérer la quantité d'eau disponible



## ■ L'enjeu

- Les bassins de l'agence sont aujourd'hui les plus concernés par les pénuries d'eau au plan national.
- Une situation qui va s'accroître avec l'accroissement des populations et le changement climatique.

## ■ L'objectif

Garantir les exigences biologiques et la satisfaction durable des usages par une gestion plus économe de la ressource en eau.

**Economiser  
20 Mm<sup>3</sup> / an**

**Économies d'eau tous usages confondus sur territoires prioritaires** : amélioration des rendements des réseaux d'eau potable, adaptation des cultures, optimisation des systèmes d'irrigation et optimisation des outils de production industriels.

- Taux de subvention : **jusqu'à 80 % (sous réserve de l'encadrement des aides pour les maîtres d'ouvrages économiques)**
- **amélioration des rendements de réseaux AEP en zone non déficitaire sous forme d'avance remboursable**

### Action liée

**Mobilisation des ressources de substitution** : retenues de stockage, transferts ou mobilisation depuis une ressource non déficitaire, avec plan de gestion de la ressource

- Territoire déficitaire : jusqu'à 80 %  
*En territoire non déficitaire : aides sous forme d'avance, ou appel à projet*
- Nb : les aides aux activités agricoles s'insèrent dans les programmes de développement rural régionaux.

**NOUVEAU**

**266 M€**

### Gouvernance des territoires prioritaires:

mise en place d'organismes uniques de gestion collective, études stratégiques, animation des instances de gestion, dispositif de mesure des débits, comptage, suivi quantitatif

- Taux de subvention : jusqu'à 80 %.

**Mise en place de débits réservés supérieurs au plancher réglementaire (hydroélectricité).**

- Taux de subvention : jusqu'à 50 %



UNE PRIORITÉ :

# Protéger les captages d'eau potable

## ■ L'enjeu

- **Les pesticides sont devenus la première cause de dégradation du bon état des eaux.**
- **La moitié des nappes est polluée** par des pesticides jusqu'à 200 fois au-dessus des normes liées à l'eau potable pour certaines.
- Le traitement d'une eau polluée par les pesticides pour la rendre potable revient **2,5 fois plus cher** que la mise en place d'actions de prévention sur les aires d'alimentation de captages.

## ■ L'objectif

- Protéger la qualité de l'eau pour l'usage eau potable.

Protéger  
269  
captages

### Réduire les pollutions diffuses

- Taux de subvention : jusqu'à 50 % pour les mesures agro-environnementales (100% avec l'Europe), accompagnement de la conversion à l'agriculture biologique, jusqu'à 80 % pour les actions de restauration de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable sur les captages prioritaires.

### Lutter contre les pesticides d'origine non agricole

- Taux de subvention : jusqu'à 80 % pour les études, la sensibilisation, l'accompagnement technique

### Accompagner la réglementation

- Taux de subvention de 50% pour la mise en conformité des périmètres de protection de captages, jusqu'au 31/12/2017.

### Identifier et préserver les ressources en eau potable futures

- Taux de subvention jusqu'à 80% pour les études d'identification des ressources majeure pour l'alimentation en eau potable et l'organisation de leur protection sur le long terme.

# 288 M€

dont 190 M€  
pour réduire

les pollutions agricoles  
en ciblant les captages  
d'eau potable





UNE PRIORITÉ :

# Maintenir l'effort sur l'assainissement et sécuriser l'eau potable

**Accompagnement de la réglementation :**

- mise en conformité des systèmes d'assainissement au titre de la directive eaux résiduaires urbaines pour l'échéance 2005 ;
- mise en conformité des filières de traitement des boues épuratoires ;
- réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.
- Taux de subvention : 50 % pour les études, 30 % pour les travaux, forfait pour l'ANC.

**Mise en œuvre du SDAGE :**

- traitement plus poussé, maîtrise des systèmes d'assainissement par temps de pluie sur les milieux sensibles
- Taux de subvention : 50 % pour les études et 30% pour les travaux
- **mesures de désimperméabilisation liées à la déconnexion des eaux de pluie du réseau unitaire : taux de subvention 50%**

**Adaptation aux enjeux émergents :**

- études nouveaux polluants, adaptation énergétique des stations d'épuration, technologies innovantes de traitement.
- Taux de subvention : 50 % pour les études et 50 % pour les travaux
- **réutilisation des eaux usées : 80% sur territoires en déficit (appel à projet en zones non déficitaires)**

**780 M€**  
pour lutter contre  
les pollutions  
domestiques

**NOUVEAU**



### Réduction des émissions des substances dangereuses :

- opérations de réductions individuelles et collectives visant la réduction des pollutions dispersées
- Taux de subvention : jusqu'à 50 % **sur études et 40% sur les travaux** (+ 10 % pour les moyennes entreprises et + 20 % pour les petites entreprises)

**NOUVEAU**

### Réduction des pollutions hors substances :

- réduction des pollutions classiques sur les masses d'eau prioritaires,
- lutte contre les pollutions accidentelles sur ressource en eau potable,
- réduction de l'impact des rejets non domestiques sur les stations d'épuration urbaines
- Taux de subvention : études 50 %, travaux 30 % (+ 10 % pour les moyennes entreprises et + 20 % pour les petites entreprises)
- **mesures de désimperméabilisation pour infiltration ou réutilisation** : taux 30% (+10%,+20%)

**NOUVEAU**

### Mise en œuvre de technologies innovantes

- Taux de subvention : études 50 % et travaux 30 % (+ 10 % pour les moyennes entreprises et + 20 % pour les petites entreprises)

# 163 M€

pour lutter contre  
les pollutions  
industrielles

### Accompagnement de la réglementation :

- mise en conformité de la qualité de l'eau distribuée avec les normes sanitaires
- étude préalable, équipements de traitement, travaux d'interconnexion, mobilisation de nouvelle ressource, ...
- simple désinfection et chloration intermédiaire
- Taux de subvention : jusqu'à 50% pour les études et 30% pour les travaux

# 66 M€

pour mettre en  
conformité la  
qualité de l'eau  
distribuée



FOCUS :

# Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement

## ▪ Contexte

- 3 700 stations d'épuration, 650 usines de traitement d'eau potable, plus de 270 000 kms de réseaux d'assainissement et d'eau potable : **un patrimoine évalué à plus de 85 milliards € qu'il faut entretenir.**
- La loi dite « Grenelle II » de juillet 2010 oblige les collectivités à établir l'inventaire de leur patrimoine. Concernant l'eau potable, lorsque le taux de perte dépasse un seuil défini par la loi, un plan d'action doit être adopté afin de les réduire. **A défaut, le taux de redevance prélèvement est multiplié par deux.**

## ▪ Objectifs

Assurer une gestion durable du patrimoine de l'eau et maintenir les performances des services publics d'eau et d'assainissement.

Mobiliser  
sur le  
renouvellement

## Action liée

Accompagnement à la structuration des services d'eau et d'assainissement, planification de leur patrimoine (études)

- Taux de subvention : jusqu'à 50 %

**Majoration des taux d'aide pour les études pour EPCI (FP) dotés des compétences telles que définies par loi NOTRe - Dégressivité pour les retardataires**

Accompagnement des collectivités rurales dans le renouvellement de leur patrimoine (réseaux d'eau potable et systèmes d'assainissement) dans le cadre d'enveloppes départementales de solidarité rurale

- Taux de subvention : 30 % pour l'élargissement du champ des interventions, porté jusqu'à 50 % (bonification des aides « classiques »)

**NOUVEAU**

956 M€

Animation technique, notamment dans le tissu rural (assistance technique aux services, assainissement collectif et non collectif)

- Taux de subvention : jusqu'à 50 %

Prime à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement (100 M€/an). Incitation à la bonne exploitation des systèmes d'assainissement

**+ bonus si remplissage SISPEA**

**NOUVEAU**





UNE PRIORITÉ :

# Restaurer les milieux aquatiques



## ▪ Les enjeux

### **Pour 2/3 des rivières en mauvais état écologique :**

- des prélèvements et dérivations : moins d'eau dans les rivières,
- des seuils ou des barrages en travers des rivières bloquent la circulation des poissons et des sédiments,
- leurs berges rectifiées et souvent rétrécies aggravent les crues creusent les lits de rivières et finissent par déconnecter la rivière des nappes phréatiques.

Le mauvais état physique aggrave l'impact des pollutions.

## ▪ Les objectifs

### **Le 10<sup>e</sup> programme marque une rupture avec la réalisation de travaux à grande échelle :**

- rétablir la circulation des poissons et des sédiments sur 600 ouvrages,
- restaurer 100 km de rivières : lancer une cinquantaine d'opérations dans une logique de « projets de territoire » autour des rivières et de leur valorisation socio-économique.

**600 ouvrages**  
**100 km de rivière**  
**10 000 ha**  
**de zone humide**  
**à restaurer**



### Restaurer les cours d'eau et les autres milieux aquatiques :

- restauration de la continuité poisson et sédiments
- restauration de la morphologie des cours d'eau, des plans d'eau et des milieux littoraux (lagunes, fonds marins, littoral)

- Taux de subvention : continuité écologique de 50 à 80% sur études et travaux, autres dépenses jusqu'à 50% sur études et travaux.

### Dégressivité taux sur ouvrages hors liste 2 et hors effacement

- Taux subvention 50% pour les études et travaux de restauration morphologique

### Accompagner la GEMAPI

- **Taux subvention : 80 % aux études externalisées préfiguratrices des compétences**

### Préservation et restauration des zones humides

- Taux de subvention : jusqu'à 50 % pour les études et travaux et la gestion des zones acquises avec financement de l'agence, jusqu'à 80 % pour les l'élaboration des plans de gestion et maîtrise foncière

### Financement des chargés de mission

- Taux de subvention : 50 % du coût de l'activité du personnel technique, porté à 80 % sur les territoires « orphelins »

**NOUVEAU****414 M€**

# LES AUTRES CHAMPS DU 10<sup>e</sup> PROGRAMME

# Autres actions ouvrant droit à des financements

- **Préserver le littoral et la mer** : réduire la pollution pluviale et la pollution d'origine portuaire (secteurs à enjeux) / renforcer la continuité TERRE / MER, organiser les usages en mer / Restaurer les habitats marins dégradés / améliorer les connaissances
- Soutenir **l'animation et l'emploi** : gestion concertée et réinsertion par l'emploi dans le domaine de l'eau.
- Conduire **les études** et maintenir **la connaissance** de l'état des milieux aquatiques.
- Soutenir le développement de la **coopération décentralisée** et institutionnelle en affectant 1 % des ressources (loi Oudin) et soutenir l'organisation d'événements internationaux.
- **Communiquer et enseigner** la préservation des milieux aquatiques.

# Informations

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

- SDAGE Rhône Méditerranée & Corse
- Aides et redevances
- Appels à projets



Renaturer les rivières et lutter contre les inondations

Dépôt dossiers jusqu'au **31/03/2016**



Réutiliser les eaux usées traitées

Dépôt dossiers jusqu'au **2/09/2016**



Réduire les rejets de micropolluants dans l'eau (Directive IED)

Dépôt dossiers jusqu'au **30/09/2016**

**A venir**

Anticiper les transferts de compétence eau et assainissement  
**Juin 2016 à septembre 2017**

MERCI DE VOTRE ATTENTION